

Publié le 30/09/2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Moul't-Chicheboville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINE, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOURET), Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Joël DUGUEY, Patricia LECOMTE, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Adrien LECERF (pouvoir à Richard MARTIN), Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Claude FOUCHER), Magali LONCLE (pouvoir à Nathaly MONROCQ,) Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Aurélie SIMON (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Florence GUERIN, Thomas LEROY, Guillaume LECOEUR, Christian CALLEJAS, Cédric GABRIEL, Céline VITCHEN, Christophe SCHACHER.

Secrétaire de séance : Pascal LEROY

Date de convocation :
18.09.2026

Date d'affichage

...

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	31
Titulaires	30
Suppléants	1
Pouvoirs	6

Votants	37
---------	----

Quorum	23
--------	----

Pour :	37
--------	----

Contre :	0
----------	---

Abstention :	0
--------------	---

Délibération n° 2026/120

Objet : FINANCES - Budget principal - Décision modificative n°3

Afin de permettre le règlement de la première échéance et la comptabilisation du dispositif de remboursement anticipé temporaire prévu dans le contrat de prêt souscrit auprès du CACIB pour financer l'acquisition du bâtiment du futur siège communautaire, il convient d'inscrire les crédits nécessaires

- En fonctionnement pour le paiement des intérêts (chap. 66) et des frais bancaires (chap. 011) et
- En Investissement pour le remboursement du capital et les mouvements liés au décaissement et au reversement temporaire des fonds

Dans le cadre de la décision modificative n° 3, il est proposé de prélever des crédits sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » pour équilibrer la section de fonctionnement et pour équilibrer la section d'investissement de prélever sur l'opération 9960 « Logements d'urgence » pour le règlement de la première échéance.

Les mouvements liés au décaissement et au reversement temporaire des fonds, ainsi que les opérations d'ordre budgétaire du chapitre 041, s'équilibrent par l'inscription de montants identiques en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement					
Chap.	Art.	Libellé	Budget cumulé 2026	DM 3	Total Budget cumulé 2026 + DM 3
011	61524	Bois et forêts	269 607,00 €	- 50 671,00 €	218 936,00 €
011	627	Services bancaires et assimilés	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
023	23	Virement à la section d'investissement	2 319 014,99 €	27 671,00 €	2 346 685,99 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- €	22 000,00 €	22 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement			2 589 121,99 €	- €	2 589 121,99 €

Dépenses d'investissement							Recettes d'investissement					
Op.	Chap.	Art.	Libellé	Budget cumulé 2026	DM 3	Total Budget cumulé 2026 + DM 3	Chap.	Art.	Libellé	Budget cumulé 2026	DM 3	Total Budget cumulé 2026 + DM 3
OPFI	041	1641	Emprunts en euros	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	041	1641	Emprunts en euros	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
OPFI	041	16451	Remboursements temporaires sur emprunts en euros	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	041	16451	Remboursements temporaires sur emprunts en euros	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
OPFI	16	1641	Emprunts en euros	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	2 319 014,99 €	27 671,00 €	2 346 685,99 €
OPFI	16	16451	Remboursements temporaires sur emprunts en euros	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	16	16451	Remboursements temporaires sur emprunts en euros	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
9960	23	2313	Logements d'urgence	28 473,00 €	- 22 329,00 €	6 144,00 €						
Total dépenses d'investissement				28 473,00 €	6 027 671,00 €	6 056 144,00 €	Total recettes d'investissement			2 319 014,99 €	6 027 671,00 €	8 346 685,99 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✎ Approuve la décision modificative n°3 présentée ci-dessus,

✎ Autoriser le Président à procéder à l'ensemble des opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

✎ Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours conformément à la présente décision modificative.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr